

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1986 B 09849

Numéro SIREN : 334 735 438

Nom ou dénomination : SAINT GERMAIN AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 10/03/2022 sous le numéro de dépôt 32697

SAINT GERMAIN AUDIT
Société par actions simplifiée au capital social de 526 683 euros
Siège social : 32 rue de Paradis, 75010 Paris
334 735 438 R.C.S. PARIS

(la "Société")

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
DU 25 FEVRIER 2022**

Le 25 février 2022 à 15 heures, les soussignés :

- Madame Marie-Stéphanie DESCOTES-GENON, propriétaire de 60 000 actions,
- Madame Virginie RISSEL, propriétaire de 55 000 actions,
- Monsieur Frédéric VILLIERS-MORIAME, propriétaire de 306 688 actions,
- Monsieur Romain VILLIERS-MORIAME, propriétaire de 55 000 actions,
- SAINT GERMAIN AUDIT HOLDING, propriétaire de 49 995 actions.

Seuls associés de la Société, détenant ensemble les 526 683 actions composant le capital social et les droits de vote de la Société (les "Associés"), se sont réunis au siège social à l'effet de prendre, à l'unanimité, les décisions suivantes, sur l'ordre du jour suivant :

- (i) nomination du Directeur Général de la Société,
- (ii) pouvoir pour formalités.

Première Décision

(Nomination du Directeur Général de la Société)

La collectivité des associés,

décide de nommer, pour une durée indéterminée, en qualité de Directeur Général de la Société à compter de la présente Assemblée Générale, **Monsieur Dimitri VILLIERS-MORIAME**, né le 25 octobre 1991 à Paris (75), demeurant 16, rue de Picardie, 75003 Paris.

Le Directeur Général ainsi nommé accepte les fonctions qui lui sont confiées et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Deuxième Décision

(Pouvoirs pour formalités)

La collectivité des associés,

décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

* *

*

Le présent acte, qui constate la décision unanime des associés, sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société, et un exemplaire original signé par tous les Associés sera consigné sur les registres des procès-verbaux.

A cet effet, un original est remis au Président, qui le reconnaît.



Madame Marie-Stéphanie DESCOTES-
GENON



Monsieur Romain VILLIERS-
MORIAME



Madame Virginie RISSEL

Monsieur Frédéric VILLIERS-MORIAME



SAINT GERMAIN AUDIT HOLDING
Représentée par son gérant, Frédéric
VILLIERS-MORIAME

